

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 31 – 2018 portant sur une demande de crédit de CHF 300'000.- pour la réalisation du projet du Bois de Chênes.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil Intercommunal,

La commission composée de :

Mme Evelynne Vogel, Trélex

M. Pierre-Alain Couvreur, Nyon

M. Denis Lehoux, Founex

M. Eric Burkhard, Grens

M. Michel Girardet, Gland

s'est réunie le 21 août 2018 dans les locaux de *Région de Nyon*.

La commission remercie Mme Gudrun Russig et M. François Roch, responsables politiques, M. Patrick Freudiger, secrétaire, et Mme Tali Nyffeler-Sadras, déléguée à l'environnement, lesquels ont répondu à nos questions et transmis toutes les informations dont nous avons besoin.

Situation

La Ferme Château, sise en plein milieu du périmètre protégé du Bois de Chêne, subit actuellement des travaux de rénovation importants. Classée en note 2 au recensement des Monuments historiques de l'Etat de Vaud, cette bâtisse abritera deux logements et des espaces didactiques dans le but bien défini d'actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement. Le jardin, auparavant caché à la vue des promeneurs par la végétation, ainsi que le fournil seront réhabilités. Ces travaux ne sont pas concernés par cette demande de crédit.

Projet

La participation financière des communes, dont il est question dans ce préavis, est liée à un objectif environnemental et non à la réhabilitation des bâtiments du Bois de Chênes. Plusieurs projets concernant la sensibilisation à la sauvegarde de la biodiversité existent sur le territoire du District avec le soutien actif de la *Région de Nyon*.

La commission s'est inquiétée de la pérennité du projet dans son ensemble. En effet, il est manifeste que toutes ces actions environnementales durent dans le temps, se poursuivant au-delà des législatures en place..... Il nous a été répondu que des conventions existent entre les différentes instances concernées par la préservation de la nature. La commune de Genolier, la Fondation du Bois de Chênes, Pro Natura, l'Association pour le Bois de Chênes de Genolier et le Canton de Vaud, collaborent étroitement. La présence d'un membre de la DGE-biodiv au sein du Conseil de la Fondation du Bois de Chênes démontre l'intérêt cantonal pour cette opération. A noter que cette forêt assure la plus importante conservation de la diversité des espèces à cette altitude au niveau national et européen.

Les membres de la commission ont exprimé leurs craintes, une fois les travaux réalisés et les futures animations connues, de voir un afflux important de visiteurs non compatible avec la préservation souhaitée de ce milieu naturel.

Le Codir a invoqué le rôle important des futurs intendants chargés de mission de surveillance sur l'ensemble du périmètre. Ils seront également chargés de la coordination avec les agriculteurs, de l'accueil du public, de la planification des activités scientifiques et de la gestion du domaine. D'autre part, ils seront sur place puisque deux logements sont prévus à cet effet.

Vœux de la commission

La commission souhaite que la Fondation organise, en collaboration avec les partenaires concernés, une surveillance tant au plan de l'utilisation du Bois de Chênes (circulation, information, etc.), qu'au plan scientifique (entretien des lisières, protection des espèces, etc.).

Les intendants, assermentés, doivent avoir des prérogatives étendues de manière à pouvoir intervenir et se faire respecter lors de constats d'incivilités provoqués par des visiteurs indéclicats.

Conclusion

Les membres de la commission, compte tenu de l'importance de préserver ce lieu, sont unanimes à accorder les moyens financiers nécessaires et recommandent au Conseil Intercommunal de la *Région de Nyon* d'accepter les conclusions du préavis 31 - 2018 et d'accorder le montant de **CHF 300'000** pour la réalisation du Projet du Bois de Chênes.

Fait à Trélex, le 24 août 2018.

Pour la commission ad hoc

Evelyne Vogel,

Pierre-Alain Couvreur

Denis Lehoux

Eric Burkhard

Michel Girardet